

LES VRAIS GAGNANTS DU LOTTO

Mais où vont les quelque 200 millions d'euros reversés chaque année par la Loterie Nationale sous forme de subsides et de sponsoring? En Wallonie, des élus dénoncent une certaine opacité dans le choix des bénéficiaires opéré par le gouvernement. Enquête.

Mercredi soir. La porte de la librairie se referme sur un joueur de Lotto moyen. Aujourd'hui, il mise 10 euros. Au bout de la semaine, cela fera 20 euros au total, soit un millier d'euros par an investis pour une très maigre chance de gagner le million minimum d'euros promis à chaque tirage... La Loterie Nationale n'en

fait pas mystère: vous avez une chance sur 25 de remporter un prix, moins de une sur 8.000 d'aligner six boules victorieuses. En attendant, cet argent n'est pas perdu pour tout le monde, loin de là.

La Loterie Nationale réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros grâce, surtout, à deux produits phare: Le Lotto (431,5 millions d'euros) et l'Euro Millions (413,8 millions d'euros). Sur ce budget, l'institution, qui compte plus de 400 collaborateurs, doit d'abord prélever ses frais de fonctionnement, soit 126 millions d'euros. Et c'est là qu'elle fait ses

premiers heureux. Ses administrateurs émanent essentiellement du monde politique. Un commissaire du gouvernement reçoit 15.000 euros d'indemnités forfaitaires annuelles et 500 euros par séance du conseil d'administration. Le président du C.A., lui, touche 2.500 euros brut par mois, 750 euros par séance de C.A. et 1.000 euros par séance du comité spécial. Bingo.

Le reste, soit environ un milliard, est redistribué selon des proportions et des bénéficiaires précisément identifiés. Ainsi, en 2014, un peu plus de la moitié des mises est revenue aux gagnants et 11 % ont été versés à l'État à titre de rente de monopole. La Loterie a aussi engagé des dépenses diverses, comme le financement, à hauteur de 500.000 euros, d'études scientifiques sur... l'addiction au jeu. Enfin, et surtout, plus de 200 millions d'euros ont été consacrés à l'octroi de divers subsides et au sponsoring.

Ce dernier poste (environ 17 millions) a soutenu 1.251 des 2.500 dossiers présentés. On y retrouve des rendez-vous sportifs (Six Jours de Gand, tournoi de →

→ tennis Ethias Trophy), festifs (Bruxelles les Bains, parades de Noël, Zomeraperitief à la côte belge), culturels (les festivals de Dour, Werchter, Les Ardentes à Liège...), des événements au rayonnement national (Plaisirs d'hiver à Bruxelles, Diables Rouges...), mais aussi des projets sociaux (Viva For Life, Cap 48) ou de proximité (Familieplantdag, Tour de Belgique en tandem pour aveugles et malvoyants).

PREMIER MÉCÈNE BELGE

L'essentiel des bénéfices disponibles de la Loterie sont donc réinjectés dans la société sous forme de subsides. *"Depuis 1934, nous soutenons les organisations qui déploient des projets humanitaires, sociaux, sportifs, culturels ou scientifiques. Nous sommes le premier mécène de Belgique"* précise-t-on à la Loterie Nationale. On dira donc plutôt que ce sont les joueurs belges les premiers mécènes du pays... Mais où va vraiment cet argent?

Les trois quarts des subsides sont redistribués via le pouvoir fédéral. Annuellement, 500 projets de proximité sont soutenus par la Loterie Nationale. À titre d'exemple, elle intervient à près de 40 % dans le budget de Child Focus. En 2015, 68 millions d'euros ont été attribués à la Coopération au développement, 11 millions à la Fondation Roi Baudouin et 10,5 millions d'euros à la Régie des bâtiments. Cet argent nourrit aussi des partenariats de longue durée: la Croix-Rouge (1,7 million en 2012), Bozar à Bruxelles (2,8 millions), la commémoration de la Première Guerre mondiale (1 million)...

La répartition de ces subsides est déterminée annuellement par arrêté royal délibéré en Conseil des ministres. En 2016, la ministre du Budget chargée de la Loterie Nationale, Sophie Wilmès, a rappelé l'importance de l'engagement sociétal en mettant en avant des investissements dans le Centre Antipoisons, la lutte contre la traite des êtres humains, le projet Sexual Assault Referral Centres (création en 2017 à Bruxelles, en Wallonie et en Flandre de trois centres pilotes). La Loterie Nationale a, elle, tenu à mettre aussi en avant les appels à projets "Lutte contre la pauvreté et inclusion sociale" (2.410.000 euros), "Développement durable" (1.900.000 euros) et

"LE PROBLÈME EST VRAIMENT DANS L'ATTRIBUTION DES PETITS SUBSIDES. IL FAUT PLUS DE TRANSPARENCE."

950.000 euros pour "Objectifs du millénaire" (réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).

On le voit, les euros des joueurs sont bien placés, d'autant qu'ils viennent aussi grossir le budget dit des "subsides structurels" au bénéfice des projets "jeunesse" de nos fédérations sportives (du football à la balle pelote en passant par le cyclisme, le tennis ou l'automobile). Le "vice" des parents entretient donc la forme physique des enfants... Et il existe encore une dernière catégorie de subsides qui concernent tous les Belges: les subsides de "Prestige national" octroyés par le ministre compétent. Ils visent quatre domaines: le social (la Fondation belge des brûlures, Œuvre royale des Berceaux Princesse Paola), la science (recherche scientifique, Parc d'aventures scientifiques, Euro Space Center), la culture (Concours Reine Élisabeth, Concours international Adolphe Sax) et le sport.

Ces subsides de "Prestige national" peuvent également offrir à une région un rayonnement international. Ce fut le cas pour Mons, Capitale européenne de la culture en 2015, comme nous l'explique un député de l'opposition francophone: "Quand Mons a été désignée, l'État fédéral a décidé de contribuer à cette manifestation par l'intermédiaire de la Loterie Nationale, comme il l'avait fait pour Anvers en 1993, Bruxelles en 2000 et Bruges en 2002. Cela s'est traduit par l'octroi de 1,4 million d'euros en 2012 et de 1,3 million pour chacune des trois années suivantes". Au bout du compte, le soutien de la Loterie a dépassé les cinq millions, une somme conséquente. Les Montois, joueurs ou non, en ont eu pour leur argent... comme les Bruxellois ou les Brugeois avant eux. La roue de la fortune tourne donc pour tout le monde. Au niveau fédéral à tout le moins.

L'IMBROGLIO WALLON

Un peu plus d'un quart des subsides de la Loterie Nationale échoit aux Communautés. En 2014, la Fédération Wallonie-Bruxelles a ainsi reçu 22,3 millions d'euros. En dehors de l'enveloppe pour la Wallonie, la Fédération dispose de 16,6 millions d'euros. Où va cette autre partie des moyens? Rudy Demotte, ministre-président, apporte des précisions extrêmement précises: "45,65 % pour le FNRS, 20,28 % pour l'Adeps, 19,48 % pour la Culture, 3,71 % pour l'ONE, 1,79 % pour l'Aide à la jeunesse, 1,43 % pour l'Enseignement spécial, 1,23 % pour l'Audiovisuel, 1,12 % pour le Prestige national et 0,83 % pour la Jeunesse. Les 4,4 % restants sont affectés à des "activités diverses et projets ponctuels" ne pouvant être clairement répertoriés dans ces catégories (voir notre encadré). C'est par exemple dans cette catégorie qu'est prélevé un montant annuel de 100.000 euros destiné à soutenir le Télévie au nom du gouvernement. Pour les autres matières, les critères de répartition des enveloppes sont laissés à l'appréciation des ministres concernés".

C'est en Wallonie qu'on commence à s'empoigner... Ce mercredi 11 janvier, le dossier dit de "l'attribution des subsides de la Loterie Nationale" reviendra une nouvelle fois sur la table du Parlement régional. En 2015, la somme se montait à plus de 4,8 millions d'euros "à répartir". Chaque année, une bonne partie de ce montant est d'office distribué aux secteurs de l'accueil des personnes handicapées et du troisième âge (respectivement 68,31 % et 10,35 %) ou à l'Office de promotion du tourisme Wallonie-Bruxelles (4,12 %). Ne restent en fait "que" 17 % à affecter à des événements dits de "prestige wallon", projets ponctuels et activités diverses.

Selon Pierre-Yves Jeholet, chef de groupe MR, ces quelque 800 millions d'euros posent encore bien des problèmes, surtout dans l'attribution des "petits subsides". "Il faut davantage de transparence. Cela ne peut plus être le fait du prince. Au niveau communal, même un subside de 200 euros doit être justifié. Le gouvernement wallon, lui, ne doit pas le faire. Messieurs Demotte et Magnette doivent agir."

Chef de groupe Écolo au Parlement wallon, Stéphane Hazée embraie: "Nous avons pourtant avancé une proposition de décret mais la majorité ne semble pas sensible à la question. On a juste constaté une avancée: on reçoit un rapport par courrier sur les subsides octroyés... deux ans auparavant. C'est évidemment trop tard. Il conviendrait d'organiser la répartition entre les bénéficiaires sur base d'un appel public à projets. Pour chaque secteur, le gouvernement serait tenu d'organiser au moins un appel public annuel. Et chaque appel à projets devrait faire l'objet d'une large publicité, à travers le site du SPW et par voie de presse. Il contiendrait les critères définis par le gouvernement pour arbitrer les demandes déposées, ainsi que leur pondération, afin d'assurer, ici aussi, la prévisibilité

"IL FAUT RAPPELER QU'IL S'AGIT QUAND MÊME DE L'ARGENT DES CITOYENS."

té et la publicité à l'égard des bénéficiaires potentiels". Cette proposition Écolo ne vise pas les → → secteurs de la recherche, de l'enfance et du sport dont respectivement le FNRS, l'ONE et l'Adeps sont les bénéficiaires des moyens issus de la Loterie Nationale. Les subsides continueraient à leur être directement versés, par dérogation au système de l'appel public à projets.

Pour le député wallon MR Jean-Luc Crucke, une autre solution très simple existe: "Nous pourrions mettre en place une commission à l'image de la commission sur "la publicité des dépenses des ministres". Tous les partis seraient présents et pourraient décider de la distribution des subsides dans l'intérêt général. Rappelons qu'il s'agit de l'argent des citoyens. L'objectivation de l'utilisation des primes doit être la priorité. Certains responsables politiques régionaux doivent comprendre qu'il faut arrêter de vouloir faire plaisir à ses amis. Dans ce dossier, les femmes et les hommes politiques ne doivent plus avoir l'esprit colonial".

Dès son arrivée au Parlement wallon, Paul Magnette avait tenu à plus de transparence en promettant aux députés *“une synthèse de l'ensemble de ces subventions pour l'année 2014 pour qu'ils puissent avoir une image générale”*. Le ministre-président a détaillé au Parlement où vont aujourd'hui les bénéficiaires des subsides: Wallonie Basket, Ethias Trophy, Festival de Wallonie, FIFF, Théâtre de Namur, Opéra royal de Wallonie, Manège à Mons, Carnaval de Tournai... jusqu'au plus petit (400 euros) au Week-end Pain, Bière et Fromage du Parc naturel des vallées de la Burdinale et de la Mehaigne (*“Il me semble bien contribuer à l'image de la Wallonie”*).

En revanche, Paul Magnette ne juge *“pas nécessaire d'établir un nouveau service administratif”* pour attribuer ces fameux 800.000 euros de subsides. *“Cela occasionnerait une charge administrative un peu excessive. Il ne me paraît pas non plus pertinent de se lancer dans un vaste travail sur l'élaboration de critères. On vérifie déjà quel est le public visé et si le type d'activité est en ligne avec l'image que l'on souhaite donner de la Région.”* Il rappelle aussi que les subventions supérieures à 6.000 euros sont déjà soumises à l'Inspection des finances. Quant aux subventions supérieures à 25.000 euros, elles sont en outre soumises à l'accord du ministre du Budget. Mais, pour Stéphane Hazée, les mesures prises ne sont pas suffisantes: *“Nous avons toujours une impression d'arbitraire. Et puis, il demeure une insécurité pour les bénéficiaires qui, chaque année, sont dans l'attente de la réponse du prince qui leur accordera ou non une aide”*.

✘ Vincent Liévin

Un document confidentiel de la FWB

Plongée dans la jungle des bénéficiaires “divers” de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans la partie “activités diverses et projets ponctuels” évoquée par Rudy Demotte à la FWB, se bousculent de nombreuses associations. La dernière liste, qui détaille la répartition des subsides de la Loterie Nationale, a été remise à certains députés. Ce document confidentiel permet de mieux comprendre où vont certains subsides. Ainsi, 500 associations francophones reçoivent entre 500 euros et plus de 100.000 euros.

En voici quelques exemples parfois amusants: 480 euros pour l'achat d'un lave-vaisselle et de chaises pour la salle des professeurs de l'ASBL École Mont-Chevreuil, 750 euros pour la fête des 150 ans de l'ASBL de la fanfare royale d'Acoz, 2.000 euros pour l'ASBL MédiaCité dans le cadre du livre sur les raquettes Donnay à Liège, 2.200 euros pour l'installation d'une ruche dans les jardins de l'Institut communal professionnel des Polders, 4.000 euros pour l'achat d'un minibus pour la Maison des jeunes de Jemappes, 5.000 euros à l'Abbaye de Villers-la-Ville pour le festival “Carrément Bières” (festival de micro-brasseries), 5.000 aussi pour l'installation d'un système d'alarme pour l'ASBL Arpège, 6.500 pour l'ASBL qui publie le périodique *Le Poisaille* à Liège, 10.000 pour le remplacement d'une chaudière au CPAS d'Uccle à la Cité de l'Enfance, 25.000 euros pour les 60 ans du Théâtre royal des Galeries, 35.000 euros pour les années 2014 et 2015 du Festival Les Ardentes à Liège, 125.000 euros pour les Francofolies de Kinshasa au travers de l'ASBL Vibrations...

3 dossiers recalés

À Bruxelles, l'organisation d'une exposition dans l'Hôtel de Ville sur l'influence du Japon sur les artistes belges fin du 19^e, début du 20^e siècle. *“Il est ressorti de l'examen que l'exposition avait peu d'impact social et était plutôt accessible à un public sélect.”*

Le projet “Belgium for Belgium”. *“Il est ressorti de l'examen que l'association collabore avec le “Casino du Liban”. Étant donné que la Loterie Nationale ne peut être associée à des entreprises ou des organisateurs de jeux légaux ou illégaux, tels que des casinos, des salles de jeu, des bureaux de pari... ou avec des messages publicitaires qui vont à l'encontre des bonnes mœurs, de la moralité ou de la santé publique, la demande de subside a été rejetée.”*

Au profit de l'ASBL Stoemp pour le projet “Comme chez moi”. Le projet concernait une série de documentaires culinaires sur la gastronomie belge. *“Vu le nombre élevé de programmes culinaires qui peuvent être régulièrement vus sur différentes chaînes de télévision et pour ne pas créer de précédent, la demande de subsides a été rejetée.”*

Du bon usage des subsides

Les parlementaires, mais aussi la Loterie Nationale elle-même, se chargent de vérifier que personne ne devienne scandaleusement riche.

Le travail parlementaire permet de contrôler l'utilisation des subsides. Pour la petite histoire en 2011, un jeune député N-VA, un certain Theo Francken, s'en prend au ministre des Finances Didier Reynders (MR) qui selon lui "*sert ses amis*" avec de l'argent de la Loterie Nationale: 15.000 euros pour une fête des Jeunes MR et du FDF et plus de 700.000 euros pour la formation des jeunes de son club de foot favori, le Standard, ou encore pour le club de basket d'Ostende (100.000 euros) et son école de formation (375.000 euros), chers au sp.a Johan Vande Lanotte qui faisait alors partie du gouvernement.

Mais c'est surtout la Loterie Nationale qui peut effectuer tous les contrôles qu'elle juge nécessaires pour chaque dossier de subsides traité par ses soins. Ces contrôles peuvent avoir lieu avant ou après l'octroi d'un subside et, en cas d'octroi, avant et après liquidation dudit subside. Tout contrôle donne systématiquement lieu à l'élaboration d'un rapport écrit circonstancié. Il est prévu qu'il y soit détaillé toutes illégalités, irrégularités, tous manquements et soupçons d'incorrection, avant ou après l'octroi de subsides, dans le chef des demandeurs de subsides ou des bénéficiaires.

Aucun subside n'est octroyé pour des activités qui, directement ou indirectement, sont liées à des événements à risque ou à but exclusivement lucratif et peuvent provoquer une accoutumance (tabac, alcool). Tiens, et le jeu?